

EN ÉTÉ, PRÉPARE LE TRAÎNEAU; EN HIVER, LE CHARIOT.

DÉCEMBRE 2009 | VOLUME XV, NUMÉRO 4

SI LA TÊMÉRITÉ SE FONDE SUR LA CERTITUDE QUE L'AVENIR SOURIT TOUJOURS AUX AUDACIEUX, LA SAGESSE ÉMANE DE LA CONVICTON QU'IL APPARTIENT D'ABORD AUX PRÉVOYANTS.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

Les mois se suivent et ne se ressemblent pas

Si le vieil adage veut que les jours se suivent et ne se ressemblent pas, l'an 2009 a démontré qu'il en va de même des mois, alors que les investisseurs ont fait face à toutes les situations de marché possibles et imaginables. Le début de l'année a été marqué par la poursuite des chutes abruptes des marchés boursiers entamées au milieu de 2008. Ces derniers ont atteint leur creux en mars, après des baisses de plus de 50 %. Par la suite, de fortes hausses ont été enregistrées (16 % en mars, 7 % en avril et 12 % en mai), avant que des signes de reprise économique plus ou moins certains donnent lieu à une valse-hésitation au cours des mois suivants qui ont affiché des résultats tantôt positifs, tantôt négatifs, ou tout simplement neutres. En dépit de tous ces mois dissemblables, l'année se termine plutôt bien avec des résultats globaux très positifs sur les marchés boursiers. Pour plus de détails, nous vous invitons à lire l'article de Martin Vallée dans ce numéro.

Et bien que la lumière ait l'air de poindre au bout du tunnel de l'économie, les marchés boursiers semblent vouloir amorcer 2010 avec des mouvements qui fluctuent au gré des statistiques, bonnes ou mauvaises, comme ce fut le cas au cours du dernier trimestre de 2009.

Honoraires de gestion et ratio de frais de gestion

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Société a décidé de **maintenir les frais de gestion des Fonds FMOQ à leur niveau actuel**. Cette décision est d'autant plus importante qu'en ces temps difficiles, toute somme économisée quant aux frais de gestion constitue **un rendement additionnel sûr, certain et non volatil !**

Il est à noter que seuls les honoraires de gestion et les taxes applicables sont chargés aux participants et que ces derniers n'ont pas d'autres frais à acquitter. Ainsi, le ratio des frais de gestion (RFG) correspond exactement aux honoraires de gestion chargés par la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* auxquels s'ajoute la taxe sur les produits et services (TPS). Toutes les dépenses des Fonds FMOQ sont payées par la Société à même ses honoraires. En conséquence, les RFG des Fonds FMOQ, à l'exception du Fonds monétaire FMOQ, sont de 1,00 % (0,95 % plus la TPS).

Comme nous l'avions annoncé dans l'édition de juin dernier, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a décidé, en ce qui concerne le Fonds monétaire FMOQ, de limiter ses honoraires de gestion à 50 % des revenus du Fonds, pour un maximum de 0,40 % (plus la TPS). Le RFG du Fonds monétaire FMOQ sera donc **au maximum** de 0,42 % (0,40 % plus la TPS).

DANS CE NUMÉRO...

Hommage à un précurseur	5
Le retour du balancier	6
Le CELI : un pensez-y encore !	7
Programme de conférences	8
C'est le temps de penser REER	9
Un nouveau Règlement pour une protection accrue des investisseurs	10
Incorporation : oui ou non ?	12
L'histoire en capsule	12
Concours VIRAGE VERT	13
Survol des marchés financiers	14
Valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre du masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



ACTIFS EN SANTÉ

Taux de distribution du Fonds revenu mensuel FMOQ pour 2010

La Société a décidé de maintenir, pour l'année 2010, le même taux de distribution mensuelle de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ, soit 3,33 ¢ par part (0,40 \$ par année) et l'équivalent de 4,3 % en fonction de la valeur de la part en décembre 2009. Pour 2009, le Fonds revenu mensuel FMOQ a procédé à un retour de capital d'environ 6 ¢ par part étant donné qu'il a distribué plus de revenus qu'il en a générés. Il faut noter que, depuis sa création en octobre 2006, le Fonds revenu mensuel FMOQ procure un revenu mensuel constant et qu'il a dû procéder à des versements supplémentaires de revenus en 2007 et 2008.

Le nouveau Règlement 31-103 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le 28 septembre dernier, le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) est entré en vigueur. L'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), qui est membre des ACVM, veillera à l'application de ce règlement qui résulte de longues consultations tenues au cours des dernières années en vue d'une harmonisation nationale et d'une modernisation des diverses catégories d'intervenants du domaine financier, de même que des exigences et obligations auxquelles ils sont assujettis.

Deux nouveautés majeures modifient l'environnement réglementaire dans lequel nous sommes appelés à travailler :

1) la première oblige la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* à s'inscrire dans la nouvelle catégorie de « gestionnaire de fonds d'investissement » et à respecter de nouvelles obligations, en particulier sur le plan de la capitalisation et des couvertures d'assurance responsabilité. Nous sommes heureux de vous informer que la Société respectait déjà l'ensemble des éléments qui sont désormais obligatoires et que nous comptons compléter notre inscription dès le début de 2010, donc bien avant l'expiration du délai de 12 mois prévu au règlement;

2) la deuxième astreint la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, courtier en épargne collective, de même que la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.*, gestionnaire de fonds d'investissement, à créer un nouveau poste, celui de chef de la conformité. Nous l'avons confié à M. Daniel Charbonneau, un comptable agréé qui possède une vaste et longue expérience dans le domaine des fonds d'investissement. M. Charbonneau est entré en fonction le 13 octobre dernier et a déjà pris en charge les divers éléments de conformité des sociétés.

En prenant connaissance de l'article plus détaillé qui paraît dans ce numéro, vous pourrez constater que les autres obligations et changements inhérents à ce nouveau règlement sont davantage de nature opérationnelle et informationnelle. Leur implantation se fera de façon graduelle, conformément aux divers délais fixés par les ACVM. L'impact de ces modifications sera donc perceptible au fur et à mesure de leur implantation, au cours des mois à venir.

Épargner aujourd'hui pour s'épargner demain

Les mois de janvier et février coïncident traditionnellement avec le blitz de début d'année que constitue la campagne REER. En 2010, la hausse des plafonds REER, les manques à gagner causés par les fluctuations des marchés financiers des dernières années, de même que les rendements modestes anticipés au cours des prochaines années, sont autant d'éléments qui justifient l'importance de cotiser au maximum et tôt dans l'année, puis de laisser le temps faire son œuvre. Épargner dès maintenant s'avère une discipline susceptible de s'épargner beaucoup de désagréments, voire des problèmes à plus ou moins long terme.

Il est à noter que le début de l'année correspond aussi à une période importante pour un autre mode d'épargne qui fait jouer au temps un rôle crucial dans l'atteinte des résultats attendus. Il s'agit du Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) qui permet à tout contribuable d'investir 5 000 \$ additionnels chaque 1^{er} janvier et d'y générer des revenus totalement libres d'impôt.

Dans le contexte actuel, nous ne pouvons que vous encourager très fortement à effectuer vos contributions REER et CELI le plus tôt possible, car il en va de vos intérêts financiers et fiscaux. Dans ce numéro, vous trouverez les plus récents renseignements sur ces deux produits.

30 ans déjà !

Le premier Fonds FMOQ a maintenant 30 ans. C'est en 1979 que le Fonds omnibus FMOQ a vu le jour. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis, comme en témoignent éloquentement la création de six Fonds FMOQ additionnels, l'ouverture des Fonds aux proches des médecins omnipraticiens, quelques changements de gestionnaires, la création d'une filiale pour l'offre de produits et de services financiers, l'embauche de conseillers exclusivement dédiés, la mise en place d'un service de planification financière, l'adoption d'une structure multigestion, l'entente de partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec, l'élargissement de l'offre à d'autres produits de placement complémentaires, etc. Les amateurs d'histoire peuvent d'ailleurs visiter notre site Internet (www.fondsfmoq.com) pour obtenir plus de détails à ce sujet.

Ce chapitre historique n'aurait pu s'écrire sans l'apport de Dr Jacques Dinelle qui, en plus d'imaginer et de concrétiser ce projet, y a consacré sans cesse tous ses talents de négociateur, de vendeur, de diplomate, de gestionnaire et même de financier. Grâce à ses qualités et à sa générosité, cette initiative a pu croître en force puisque les Fonds FMOQ regroupent aujourd'hui plus de 5 600 participants et disposent d'éléments d'actif d'une valeur de 675 M\$. Nous avons le privilège de bénéficier de la présence et de l'engagement de ce grand homme qui est toujours membre du conseil d'administration des Fonds FMOQ. Merci Docteur Dinelle et longue vie aux Fonds FMOQ !

Des investissements dans les pays émergents et la couverture de devises

Lors de la tournée 2009 des diverses associations affiliées à la FMOQ, les participants ont appris que les stratégies de placement du Fonds actions internationales FMOQ et des deux Fonds équilibrés de la famille comportant des investissements à l'étranger (les Fonds omnibus et de placement FMOQ) ont été légèrement modifiées afin d'inclure, dans leurs investissements étrangers, une portion de titres de sociétés de pays émergents. Il s'agit de pays dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à celui de ceux développés, mais qui enregistrent une croissance économique rapide, tout en affichant un niveau de vie et des structures économiques qui se rapprochent de plus en plus de ceux des pays développés. De fait, ils représentent une part de plus en plus importante de la capitalisation boursière mondiale et leurs économies sont en pleine croissance. Ils sont au nombre de 22 et les principaux sont, par ordre d'importance, la Chine, le Brésil, la Corée, Taiwan, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Inde et le Mexique.

Une portion de 5 à 6 % du Fonds actions internationales FMOQ sera dorénavant investie en actions des pays émergents, de sorte que le Fonds omnibus FMOQ obtiendra une exposition d'environ 1,5 % en actions de ces pays, alors que le Fonds de placement FMOQ verra ce pourcentage varier entre 1 et 5 %. La *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a pris cette décision afin de faire bénéficier les participants de rendements additionnels que les marchés boursiers des pays émergents pourraient livrer par rapport à ceux des pays développés, et ce, sans augmenter de façon proportionnelle le niveau de risque des Fonds.

D'autre part, les participants ont aussi appris que les Fonds omnibus et de placement FMOQ ont adopté des politiques de couverture de devises. Étant donné, entre autres, que les Bourses canadiennes sont fortement pondérées dans quelques secteurs (principalement ceux des matières premières et des services financiers), et que la mondialisation ne signifie pas nécessairement que les meilleures

sociétés d'un secteur économique sont cotées à une bourse canadienne, une bonne diversification nécessite de plus en plus d'investissements à l'étranger. Ces derniers impliquent toutefois des fluctuations de devises qui ne concordent pas avec le but recherché. En effet, les marchés des devises réagissent souvent de façon importante et irrationnelle et, selon diverses études, ils n'ajoutent pas de valeur à long terme, ce qui est loin d'être un atout pour un investisseur. Ainsi, afin d'éliminer les effets des fluctuations de devises inhérentes à des investissements additionnels à l'étranger, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* a décidé de limiter l'exposition aux devises du Fonds omnibus FMOQ à 20 % de son actif et celle du Fonds de placement FMOQ à 30 %. Ces proportions correspondent aux pourcentages d'exposition aux devises que ces Fonds ont généralement privilégiés dans le passé. Pour ce faire, s'il y a lieu, l'exposition additionnelle aux devises résultant d'investissements à l'étranger, en sus des pourcentages établis (20 % et 30 %), est annulée par la vente de contrats à terme sur une ou des devises étrangères. Le risque de change est alors transféré à l'acheteur du contrat.

Merci de votre accueil des plus chaleureux

Parlant de la tournée des assemblées annuelles, celle que vous venons de terminer nous a permis de rencontrer un grand nombre de participants et de membres de la communauté médicale québécoise à qui nous avons pu transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Tous les membres de notre équipe tiennent à remercier très sincèrement les dirigeants des associations qui, en plus de nous accorder quelques minutes pour faire une présentation aux membres, nous ont de nouveau réservé un accueil des plus chaleureux. Nous entendons poursuivre cette tradition l'an prochain.

Salon Vision Show 2009

Notre entente de partenariat avec l'Association des Optométristes du Québec nous accorde le privilège de participer au *Salon Vision Show*, un événement annuel dont l'édition 2009 s'est tenue à Montréal, les 30 et 31 octobre dernier. Nous avons été très heureux de pouvoir rencontrer les membres de la communauté des professionnels en soins visuels qui nous ont accueillis très cordialement. Au plaisir de vous revoir l'an prochain !

LE PREMIER FONDS FMOQ A MAINTENANT 30 ANS. C'EST EN 1979 QUE LE FONDS OMNIBUS FMOQ A VU LE JOUR.

Il faut cependant être conscient que ces stratégies ne visent qu'à neutraliser une partie du risque de devises et non pas à bénéficier du meilleur des deux mondes. Si les fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres devises sont favorables, le Fonds ne bénéficie que d'une partie de ces variations opportunes; à l'inverse, lorsque les fluctuations sont défavorables, les pertes du Fonds concerné en sont réduites d'autant. Comme mentionné précédemment, sur une longue période, les marchés de devises n'apportent ni gain ni perte. Le Fonds n'aura donc rien perdu en terme de rendements et il aura diminué sa volatilité. Pour plus d'information sur ces questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller.

Documents d'information sur les Fonds FMOQ

Avec ce numéro, vous recevrez un carton-réponse vous demandant de nous faire part de votre intérêt à obtenir les divers documents d'information sur les Fonds FMOQ que prescrit la réglementation, de même que notre prochaine brochure d'information qui traitera des fonds communs de placement. Puisque ces documents d'information contiennent plusieurs renseignements intéressants et pertinents sur les Fonds FMOQ, n'hésitez pas à vous les procurer et à en prendre connaissance.

Service-conseil gratuit et sans aucun engagement

Les conseillers de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* se font un plaisir d'analyser les portefeuilles de placements et de formuler des recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement** de la part des personnes qui en font la demande. Nos professionnels n'étant pas rémunérés à commission, ils ont vos intérêts vraiment à cœur et vous prodiguent des conseils judicieux, objectifs et impartiaux. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations ou, tout simplement, faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos éléments d'actif en un seul endroit, ils se font un devoir de vous aider. Reconnus pour leur intégrité et leur disponibilité, ils peuvent vous rencontrer où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

Notre VIRAGE VERT se poursuit

En 2009, les Fonds FMOQ ont entrepris un important virage vert. En plus d'examiner de façon approfondie nos opérations et notre utilisation de ressources afin de réduire notre consommation de matières non renouvelables, nous avons mis en place diverses mesures destinées à inciter les participants des Fonds FMOQ à contribuer à nos efforts environnementaux. Ainsi, afin de les encourager à se prévaloir de l'opportunité de recevoir leurs relevés de placement en format électronique plutôt que papier, nous avons lancé un concours au cours de l'automne. Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annonce dans ce numéro.

Bien que tous les participants aux Fonds FMOQ n'aient pas la possibilité ou l'intérêt à gérer leurs affaires électro-niquement, nous nous assurons de la collaboration du plus grand nombre possible à cet effort environnemental en produisant, dès maintenant, recto verso les relevés de placement imprimés des Fonds FMOQ. Nous économisons ainsi près de 50 % du volume de papier utilisé dans cette opération, pour le plus grand bien de l'environnement.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour recevoir vos relevés trimestriels en format électronique ou pour trouver réponses à vos questions sur notre politique environnementale.

Programme de conférences 2010

Tout comme par les années passées, nous entreprendrons une nouvelle série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière. La saison 2010 s'ouvrira le 20 janvier à Montréal et le 21 janvier à Québec avec une conférence sur les perspectives économiques. Une fois de plus, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Jean Philippe Décarie, un chroniqueur économique et financier de renom.

Bien qu'il ait été transmis aux participants en décembre, le programme complet est reproduit dans ce numéro. Nous espérons que vous serez des nôtres lors de ces soirées qui ont été planifiées pour que vous y trouviez votre intérêt.

Notre équipe s'agrandit

Cette fin d'année s'avère un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois. Par ordre d'entrée en fonction :

- Mme Marie-Claude Huet, Adjointe aux conseillers ;
- M. Daniel Charbonneau, Chef de la conformité ;
- Mme Nathalie Collin, Chargée de systèmes.

Comme tous leurs collègues de travail, ces personnes compétentes et intègres, sont déterminées à vous offrir un service hors pair et à être dignes de la confiance dont vous gratifiez notre équipe.

Bonne année 2010

Fidèles à la tradition, tous les membres de l'équipe profitent de cette période de l'année pour vous transmettre, ainsi qu'à tous les vôtres, leurs meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.



Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.



**REER, FERR
ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTÉ AU COMPTANT
COURTAGE
DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122
Montréal (Québec) H3G 1R8

angersp@vmbi.ca

Téléphone : **514 954-3636** ou **1 866 954-3636**

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

HOMMAGE À UN PRÉCURSEUR

Maintenant trentenaires, les Fonds FMOQ ne peuvent entreprendre leur quatrième décennie d'existence sans un bref retour aux sources destiné à souligner la contribution exceptionnelle d'un artisan de ce succès prodigieux. Nous souhaitons ici saluer chaleureusement l'engagement magistral et exemplaire d'un visionnaire admirable : **Docteur Jacques Dinelle**.

Perspicace et déterminé, cet initiateur a en effet travaillé d'arrache-pied pour concevoir et mettre en place un outil d'épargne et de sécurité financière exceptionnel pour les membres de la communauté médicale québécoise et, par la suite, pour en mousser la croissance et l'évolution constantes. Ainsi, trente ans plus tard, les médecins omnipraticiens du Québec et leurs proches peuvent s'enorgueillir d'avoir accès à des fonds communs de placement qui leur sont propres, de même qu'à un éventail complet de produits et services financiers de qualité à haute valeur ajoutée.

Outre le nombre colossal d'heures de réflexion, d'échanges et de négociations nécessaires pour implanter un régime collectif d'épargne retraite autonome, à contribution volontaire, assorti d'un mécanisme de placement collectif en valeurs mobilières, la ténacité du D^r Dinelle lui a permis de ne pas céder au découragement ni de renoncer au projet, malgré les nombreuses

embûches rencontrées et le peu de ressources à sa portée. Force est de reconnaître qu'il faut aimer passionnément sa profession et tenir en haute estime ses collègues pour s'affairer à l'essor d'un syndicalisme professionnel alors naissant et déployer, en même temps, les efforts requis pour assurer la réussite d'un projet inédit et audacieux, et ce, tout en prodiguant des soins exceptionnels à ses patients.

Depuis le tout début de cette belle et grande histoire, tous ceux et celles qui en assurent la continuation ont le privilège de bénéficier de la contribution de cet artisan intègre, disponible et généreux qui, aux yeux de toute l'équipe, demeure une intarissable source d'inspiration. À notre grande fierté, D^r Dinelle continue de siéger assidûment et très activement aux conseils d'administration de la *Société de services financiers des Fonds FMOQ inc.* et de ses filiales. À telle enseigne d'ailleurs que la principale salle de réunion porte son nom en guise d'éternelle reconnaissance et de rappel

d'une volonté commune d'assurer la pérennité de cette œuvre.

Nous profitons du trentième anniversaire des Fonds FMOQ pour rendre hommage à notre fondateur altruiste, Docteur Jacques Dinelle. C'est grâce à son initiative que les disciples d'Hippocrate bénéficient aujourd'hui d'une force financière et économique reconnue et enviée.



LE RETOUR DU BALANCIER

L'année 2009 a très mal débuté avec, en janvier et en février, des pertes qui laissaient présager une année aussi pénible que le fut 2008 pour les investisseurs. Toutefois, à compter de mars, le revirement n'a été rien de moins que sensationnel. L'heure est maintenant au bilan : retour sur deux années marquées par une extrême volatilité.

Alors que la Bourse américaine commençait déjà à éprouver des difficultés à l'automne 2007, la Bourse canadienne, elle, poursuivait sur sa lancée, principalement grâce au cours du pétrole qui a continué de grimper jusqu'en juin 2008. La crise financière s'est ensuite propagée rapidement à l'échelle de la planète. Les cours du pétrole et des autres matières premières ont alors chuté fortement, entraînant la Bourse canadienne, toujours fortement pondérée en titres de ressources. La baisse a été brutale dans tous les secteurs et pour tous les types d'actions et d'obligations de sociétés. Seules les obligations gouvernementales de premier ordre ont résisté à la débâcle.

De leur sommet de 2007-2008 à leur creux du 6 mars 2009, les titres boursiers des plus importantes sociétés mondiales ont chuté de 50 à 60 %. Durant cette période, les valeurs unitaires des parts des Fonds omnibus et de placement FMOQ ont chuté de 25 %.

Les Bourses ont alors amorcé une forte remontée, encouragées par une foule de stimuli (baisse des taux d'intérêt, aides fiscales, plans de sauvetage, etc.). Les statistiques économiques printanières ont alors confirmé les dires des tenants de la thèse selon laquelle le pire était passé et aux yeux de qui une deuxième grande dépression, semblable à celle de 1929, était improbable.

La Bourse canadienne a remonté de 57 % depuis son creux de mars; celle des États-Unis a même fait un bond de 67 %. Le revirement a été d'autant plus spectaculaire que les trois quarts de la hausse ont été enregistrés pendant

les trois premiers mois de la reprise. En dépit de ces gains impressionnants et appréciés, les Bourses sont encore assez loin de leurs sommets d'avant la crise. Il faut en effet noter qu'après avoir connu une baisse de 50 %, une remontée de 100 % s'avère nécessaire pour revenir au point de départ ! En conséquence, la Bourse canadienne devra encore gagner 29 % avant de pouvoir célébrer un nouveau sommet historique, tandis que celle de nos voisins du sud devra grimper de 41 % simplement pour revenir à sa valeur d'octobre 2007.

Ces fortes fluctuations boursières ont permis aux Fonds équilibrés FMOQ, plus particulièrement les Fonds omnibus et de placement FMOQ, de gagner des adeptes. En effet, bien qu'ils aient baissé de 25 % durant le pire de la crise, leurs gestionnaires ont su saisir les occasions qui se sont présentées, entre autres en achetant des actions à bons prix pendant l'automne et l'hiver. Ce faisant, les Fonds concernés ont rebondi rapidement dès le début de la reprise, en mars.

Malgré le fait que les Bourses auront potentiellement encore besoin de quelques années pour retrouver leurs sommets respectifs, on peut tout de même affirmer qu'il ne manque que 4 % au Fonds omnibus FMOQ et 3 % au Fonds de placement FMOQ pour recouvrer les leurs. Il faut également souligner que plusieurs clients des Fonds FMOQ ont continué à investir mensuellement en dépit des fortes fluctuations. Ils ont ainsi amélioré leur sort, car ils ont acheté plus d'unités alors que leurs prix étaient à la baisse.

À la lecture de leur relevé de placement de décembre, plusieurs constateront avec plaisir et fierté que les 10 derniers mois de 2009 leur ont permis d'effacer les dégâts de l'affreuse récession de 2008-2009.

L'expérience de ces deux dernières années permet de formuler quelques suggestions pertinentes en vue de futurs investissements :

- 1) un programme d'achats réguliers permet de profiter automatiquement des fluctuations boursières ;
- 2) il faut avoir la discipline de rééquilibrer son portefeuille de placements, c'est-à-dire acheter des actions lorsqu'elles ont baissé et en vendre à la suite de hausses significatives ;
- 3) la très grande majorité des investisseurs ayant énormément de difficulté à mettre en pratique la suggestion précédente, l'achat d'unités de fonds communs de placement équilibrés s'avère une option judicieuse, ceux-ci étant automatiquement rééquilibrés au fil du temps.



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Maintenant que les marchés ont remonté et que la panique s'est dissipée, il est tout à fait approprié de réviser l'ensemble de vos investissements avec votre conseiller des Fonds FMOQ afin de vous assurer de l'adéquation entre, d'une part, le contenu de votre portefeuille et, d'autre part, votre profil d'investisseur et vos objectifs de placement.

	Date du sommet/ Valeur	Date du creux/ Valeur	Baisse (%)	Remontée (%)	Gain requis pour retrouver le sommet (%)
Bourse canadienne (S&P/TSX)	6 juin 2008 15 155	3 mars 2009 7501	- 50	+ 57	+ 29
Bourse américaine (S&P 500)	11 octobre 2007 1 576	6 mars 2009 666	- 58	+ 67	+ 41
Fonds omnibus FMOQ	6 juin 2008 100 000 \$	6 mars 2009 74 700 \$	- 25	+ 29	+ 4
Fonds de placement FMOQ	6 juin 2008 100 000 \$	6 mars 2009 75 000 \$	- 25	+ 30	+ 3

LE CELI : UN PENSEZ-Y ENCORE !

En force depuis le 1^{er} janvier 2009, le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet aux résidents canadiens de plus de 18 ans d'accumuler des capitaux à l'extérieur des régimes d'épargne retraite, et ce, sans **jamais** avoir à payer d'impôts sur les revenus et les gains accumulés.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2010, vous pourrez cotiser jusqu'à 5 000 \$ pour l'année 2010. Si vous vous prévaluez de cette possibilité, vous bénéficierez dès lors de cet abri fiscal.

De plus, si vous n'avez pas adhéré à ce régime avant la fin de 2009, il vous sera possible de cotiser jusqu'à 10 000 \$ dès l'ouverture de votre compte en 2010. Le CELI permet en effet le report des droits de cotisation inutilisés aux années subséquentes, par exemple 5 000 \$ pour 2009 et 5 000 \$ pour 2010.

Finalement, si vous avez adhéré au CELI par l'entremise d'une autre institution financière et que vous souhaitez rapatrier ces sommes auprès de notre société, il suffit de prendre contact avec votre conseiller des Fonds FMOQ.



MARTINE PAYETTE
Directrice Affaires corporatives
Marketing et Communications

Bien s'informer pour mieux placer

Nous vous présentons notre dixième programme de soirées-conférences. Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de participer aux Fonds FMOQ pour y assister. Cependant, comme le nombre de places est limité, nous prions les personnes intéressées de réserver leurs places à l'avance, en composant le **514 868-2082**, poste **262** ou le **1 888 558-5658**, poste **262**.

En plus de nous indiquer vos nom, prénom et numéro de téléphone pour vous joindre le jour, vous devrez préciser les titres et les dates des conférences choisies de même que le nombre de places à réserver.

Au cours de la semaine précédant chaque conférence sélectionnée, nous effectuerons une confirmation téléphonique.

2
0
1
0

Les perspectives économiques 2010

Monsieur Jean-Philippe Décarie
Chroniqueur financier et Rédacteur en chef
RueFrontenac.com

Montréal, 20 janvier 2010
Québec, 21 janvier 2010

La planification de votre retraite, un besoin essentiel

Madame Claudette Lanthier, CGA, D.Fisc.
Planificatrice financière
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
et

Monsieur Martin Vallée, CFA
Conseiller et Responsable du suivi des gestionnaires
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.

Montréal, le 24 mars 2010
Québec, le 25 mars 2010

Faites le plein d'énergie

Monsieur Jean-Thomas Bernard
Professeur titulaire
Département d'économique
Université Laval

Montréal, 24 février 2010
Québec, 25 février 2010

L'autorité des marchés financiers : sa mission et ses principales activités

Nom du conférencier à venir
Porte-parole
Autorité des marchés financiers (AMF)

Montréal, 12 mai 2010
Québec, 13 mai 2010



ACTIFS EN SANTÉ

C'EST LE TEMPS DE PENSER REER

Voici quelques rappels concernant le Régime enregistré d'épargne-retraite, cet important outil financier à privilégier.

L'investissement dans un REER permet de profiter d'une déduction du revenu imposable établie en fonction des cotisations versées et de tirer avantage de revenus non imposés, et ce, tant et aussi longtemps que les sommes investies y demeurent.

Année d'imposition 2009

En regard de la déclaration de revenus de l'année 2009, la date limite pour cotiser à un REER est fixée au lundi 1^{er} mars 2010. Il est possible d'y verser 18 % des revenus admissibles de 2008, jusqu'à un maximum de 21 000 \$, moins le facteur d'équivalence (FE) pour les personnes qui participent à un régime de pension agréé (RPA) ou à un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), plus les droits de cotisation inutilisés. Le montant de cotisation auquel vous avez droit est indiqué dans l'avis de cotisation qui vous est fourni par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Année d'imposition 2010

Il est avantageux de cotiser au REER pour la nouvelle année dès le début de celle-ci. Pour 2010, la cotisation maximale permise est fixée à 22 000 \$ (18 % des revenus admissibles de 2009). Si vous disposez des liquidités nécessaires pour ce faire, vous bénéficierez plus rapidement de la croissance de votre investissement à l'abri de l'impôt.

Droits de cotisation inutilisés

Si vous n'avez pas versé les cotisations maximales autorisées à votre REER depuis 1991, vous devez savoir que vous pouvez investir une somme correspondant à vos droits de cotisation inutilisés. Pour connaître ce montant, consultez votre avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada.

Pourquoi pas un p'tit « coussin »

Il est aussi permis de cotiser jusqu'à 2 000 \$ en sus des cotisations mentionnées précédemment, et ce, sans aucune pénalité. Bien qu'il ne soit pas déductible dans l'année, ce « coussin » produit des revenus à l'abri de l'impôt, tant et aussi longtemps que la somme investie demeure dans le REER. Quant à la cotisation, elle devra être déduite du revenu au cours d'une année ultérieure, au plus tard la dernière année pour laquelle des droits de cotisation sont possibles.

Cotisez au REER de votre conjoint

Il peut s'avérer avantageux de cotiser au REER de votre conjoint, et ce, malgré les modifications fiscales permettant le fractionnement de revenu entre conjoints à la retraite. Si vous prévoyez que votre revenu à la retraite sera supérieur à celui de votre conjoint, vous devriez regarder cette possibilité. En versant des cotisations au REER de votre conjoint jusqu'à concurrence du montant maximal permis auquel vous avez droit, vous bénéficierez d'une déduction identique à celle que vous auriez obtenue en cotisant à votre propre REER, et ce, sans affecter les droits de cotisation de votre conjoint. Au moment d'encaisser le REER, seul le détenteur du régime sera imposé sur le retrait. Si les revenus de votre conjoint sont alors inférieurs aux vôtres, il y aura moins d'impôts à payer.

Attention aux honoraires de gestion

La majorité des investisseurs ne connaissent pas l'ampleur des honoraires de gestion de leurs portefeuilles, et surtout l'impact qu'ont ces derniers à long terme.

Rappelez-vous qu'une différence de 1 % entre les frais de gestion de deux fonds communs de placement similaires offrant des rendements comparables, représentera, après 30 ans, quelques centaines de milliers de dollars d'écart sur l'actif accumulé dans le portefeuille d'un investisseur ayant versé annuellement la cotisation REER maximale permise.

Nos conseillers sont en mesure de vous fournir l'information exacte concernant les frais de gestion sur l'ensemble des fonds communs de placement disponibles sur le marché. Informez-vous !

Horaire prolongé

Nous sommes toujours à votre service de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi. De plus, spécialement pour la période REER, notre horaire sera prolongé aux dates suivantes :

18 et 19 février : de 8 h à 18 h

20 février : de 10 h à 15 h

22, 23, 24, 25, 26 février : de 8 h à 18 h

27 février : de 10 h à 15 h

1^{er} mars : de 8 h à 18 h

UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR UNE PROTECTION ACCURÉE DES INVESTISSEURS



DANIEL CHARBONNEAU, CA
Chef de la conformité
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Société de gérance des fonds FMOQ inc.

Au Canada, la réglementation du commerce des valeurs mobilières incombe aux autorités provinciales et territoriales, dont l'Autorité des marchés financiers (AMF) au Québec, qui sont regroupées au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). La mission de cette organisation est de mettre en place un cadre de réglementation des valeurs mobilières protégeant les investisseurs contre des pratiques déloyales ou frauduleuses, tout en favorisant l'équité, l'efficacité et la vigueur des marchés financiers.

Pour ce faire, les ACVM se réunissent à chaque trimestre pour faire avancer l'objectif consistant à harmoniser la réglementation et à favoriser une acceptation réciproque des normes.

Dans cette optique, les ACVM ont implanté le 28 septembre dernier le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, pour les sociétés et les personnes qui pratiquent le courtage de valeurs mobilières (incluant les fonds communs de placement), qui fournissent des conseils en placement, et qui gèrent des fonds d'investissement.

Ce nouveau règlement prévoit entre autres :

- une procédure d'inscription simplifiée des courtiers et des conseillers ;
- des normes de compétence plus élevées pour certaines personnes inscrites ;
- un rehaussement des obligations relatives :
 - à l'information à fournir aux clients ;
 - au dépistage et à la divulgation des conflits d'intérêts et des ententes d'indication de clients ;
 - au capital minimum à maintenir ;
- l'ajout d'une obligation d'inscription pour les gestionnaires de fonds d'investissement, et les dirigeants choisis à titre de personne désignée responsable et chef de la conformité.

Nouvelles catégories d'inscription

Outre l'harmonisation des catégories d'inscription et des obligations partout au Canada, le nombre de catégories existantes a été considérablement réduit et de nouvelles ont été créées. Ainsi, les catégories d'inscription des personnes physiques et des sociétés ont été ramenées à cinq (5) chacune.

Une nouvelle catégorie de « gestionnaire de fonds d'investissement » a été introduite. Elle comprend entre autres des organismes de placement collectif ouverts et des fonds d'investissement à capital fixe, indépendamment du fait qu'ils exercent l'activité de courtier ou de conseiller.

Avec cette nouvelle catégorie d'inscription, les ACVM visent la normalisation de certains risques propres aux gestionnaires de fonds, comme le calcul de la valeur liquidative, la présentation d'information financière ainsi que les conflits d'intérêts entre le gestionnaire et les investisseurs.

Obligations de compétence des représentants inscrits

Les représentants inscrits dans les catégories de courtier sont assujettis à des obligations de compétence en fonction d'examen et non plus de cours.

Obligations relatives au capital minimal

Les exigences inhérentes aux obligations relatives au capital minimal sont plus élevées que les normes actuelles.

Pour les sociétés inscrites en vertu du nouveau règlement, elles sont de 25 000 \$ pour les conseillers, de 50 000 \$ pour les courtiers, et de 100 000 \$ pour les gestionnaires de fonds d'investissement.

Relations avec les clients

La relation entre un courtier ou un conseiller inscrit et ses clients est encadrée par des obligations relatives à l'attitude commerciale.

Conflits d'intérêts

Une personne inscrite est tenue d'examiner les conflits auxquels elle est confrontée dans le cadre de son activité. Elle doit examiner d'abord les conflits d'intérêts généraux puis les conflits particuliers reliés aux ententes d'indication de clients. Elle est également assujettie à des restrictions quant aux opérations avec des apparentés à l'égard des comptes gérés.

En plus de relever tous les conflits d'intérêts existants ou potentiels entre elle et un client, une société inscrite doit donner un préavis écrit d'un conflit d'intérêts à un client, tout en traitant cette situation de façon juste, équitable et transparente et en faisant preuve d'une appréciation commerciale responsable.

Ententes d'indication de clients

Une entente d'indication de clients est une entente en vertu de laquelle une personne inscrite accepte de payer ou de recevoir une commission d'indication de clients.

Il est interdit à une personne inscrite de participer à une entente d'indication de clients à moins qu'elle respecte certaines obligations, notamment la remise d'un préavis écrit de ces ententes au client.

La personne inscrite est également tenue de prendre des mesures raisonnables afin de s'assurer que la personne ou société indiquée détient les qualifications appropriées pour fournir les services et, le cas échéant, d'être inscrite pour ce faire.

Traitement des plaintes

La société inscrite est tenue de documenter et de traiter d'une manière efficace et équitable chaque plainte qui lui est faite au sujet de l'un de ses produits ou services.

Elle est également tenue de participer à un service connexe de règlement des différends et d'informer les plaignants de la disponibilité du service.

Information à fournir sur la relation

Avant que la personne inscrite puisse acheter ou vendre des titres au nom d'un client, ou fournir des conseils à un client, elle est tenue de transmettre à ce dernier l'information qu'un client raisonnable considérerait comme importante eu égard à sa relation avec elle.

Cette information comprend entre autres :

- une description du compte du client ;
- un exposé indiquant les produits ou services offerts par la société inscrite qui répondront aux objectifs d'investissement du client, et comment ils le feront ;
- un exposé des facteurs de risque associés au placement ;
- une description des conflits d'intérêts ;
- un exposé de tous les frais de gestion et autres coûts liés au placement ;
- une description du contenu et de la périodicité des rapports sur chaque compte ou portefeuille du client ;
- des renseignements sur la manière dont le client peut communiquer avec la société ;
- l'indication qu'un service de règlement des différends est offert pour traiter tout différend entre le client et la société au sujet d'un produit ou d'un service de celle-ci ;
- les renseignements que la société inscrite est tenue de recueillir au sujet du client dans le cadre de ses obligations en matière de connaissance du client.

Actifs des clients

En règle générale, la société inscrite qui détient les titres ou autres biens d'un client doit les détenir séparément de ses propres biens et en fiducie pour le client.

Les espèces détenues par la société inscrite au nom du client doivent être détenues dans un compte en fiducie désigné auprès d'une institution financière canadienne ou d'une banque de l'annexe III du Règlement 31-103. Cette norme de conduite prévoit également des obligations à l'égard des titres de clients faisant l'objet d'un contrat de garde écrit.

Conservation des dossiers

Outre les obligations générales concernant la conservation des dossiers, une société inscrite doit conserver ses dossiers en lieu sûr et sous une forme durable qui permet de les fournir à l'autorité en valeurs mobilières dans un délai raisonnable, et ce, pendant une période de sept (7) ans après leur constitution.

Information sur les mouvements de comptes

Les obligations d'information sur les mouvements de comptes comprennent notamment des obligations de remise :

- des avis d'exécution au client visé ou, sous réserve du consentement de celui-ci, à un conseiller inscrit agissant en son nom ;
- des relevés de compte et des relevés de portefeuille au moins tous les trois (3) mois sauf si un client donne des instructions au conseiller pour une transmission moins fréquente.

Conformité

Une société inscrite doit désigner un chef de la conformité qui assume la responsabilité du fonctionnement quotidien du système de conformité et qui peut, lorsqu'il le juge nécessaire ou souhaitable, s'adresser directement au conseil d'administration de la société.

Le chef de la conformité est tenu de présenter directement au conseil d'administration un rapport annuel sur la conformité des opérations de la société inscrite avec la législation sur les valeurs mobilières.

Période transitoire

Un calendrier de transition accorde aux sociétés et aux personnes concernées une période de trois (3) à (24) mois, à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement (28 septembre 2009), pour se conformer aux nouvelles dispositions :

• inscription du responsable et du chef de la conformité	3 mois
• politiques relatives aux ententes d'indication de clients	6 mois
• transmission aux clients de l'information sur la relation	12 mois
• obligations de compétence du chef de la conformité	12 mois
• inscription de la société à titre de gestionnaire de fonds d'investissement	12 mois
• transmission des relevés aux clients	24 mois
• politiques et procédures de traitement des plaintes	24 mois

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est inscrite à titre de « courtier en épargne collective » auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

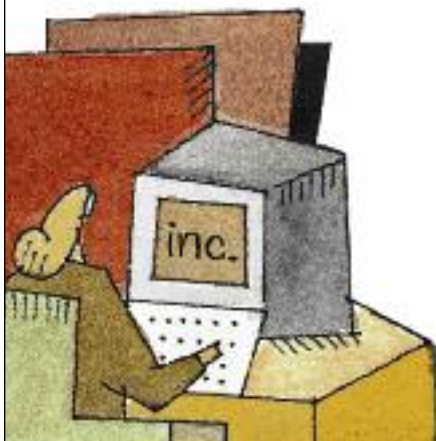
Lorsque l'ensemble des formalités seront complétées, la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* sera aussi inscrite auprès de l'AMF, et ce, à titre de « gestionnaire de fonds d'investissement » dans la nouvelle catégorie prévue à cette fin.

INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
 - Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
 - Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
 - En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
 - Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?
- Votre société est déjà constituée ?**
- Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :
- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
 - Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
 - Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
 - Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
 - À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'inaptitude ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.



F O N D S
FMOQ

LES MÉDECINS UNIVERSITAIRES DANS LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE

Outre l'élan insufflé par l'enseignement universitaire, les consultations dites collégiales (*collatio* ou *consortium in practica*) ont également contribué à l'implantation de la profession médicale dans la société médiévale.

À Paris, une consultation de ce type consistait en une réunion fictive d'un groupe de praticiens auprès d'un patient. Médecins et chirurgiens examinaient le malade à tour de rôle avant de formuler un avis, selon un ordre hiérarchique permettant à tout un chacun de s'exprimer en toute liberté.

En Italie, des consultations (*consilia*) décrivant des cas et les prescriptions formulées étaient rédigées. Certaines mentionnaient les noms et qualités des malades, tandis que d'autres, écrites *in absentia*, étaient adressées directement aux patients et à leurs médecins traitants.

Colligées dans des recueils regroupés à leur tour dans des collections, ces transcriptions formaient des écrits médicaux destinés à informer les professionnels et les étudiants.

Il est à noter que ces documents ont mis en évidence la diversité sociale de la clientèle des maîtres. Les notables des villes et leurs familles y étaient les plus nombreux, sans pour autant que les moins nantis et les paysans en soient exclus.

En dépit des privilèges reconnus aux universités quant au contrôle des compétences, il appert que des médecins ont pu pratiquer ouvertement sans passer par ces établissements, leur formation ayant été discrètement acquise au sein de « dynasties » familiales ou dans le cadre d'un apprentissage informel.

Quelques réglementations émanant d'autorités politiques ont été promulguées, notamment dans certaines zones du Bassin méditerranéen. Par exemple, les « Constitutions de Melfi » édictées par l'empereur Frédéric II subordonnaient l'autorisation d'utiliser le titre de *medicus* à un interrogatoire préalable devant les maîtres de Salerne.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



CONCOURS VIRAGE VERT

VOUS PARTICIPEZ AUX FONDS FMOQ ?

Prenez contact avec votre conseiller pour vous inscrire à la réception de votre relevé de placement en ligne. Profitez-en pour accepter de recevoir votre correspondance par courriel.

En remplissant ces deux conditions, vous devenez automatiquement admissible à notre concours *VIRAGE VERT* et courez la chance de gagner un prix *VERT* d'une valeur de 3 000 \$.

Informez-vous et devenez plus *VERT* avec nous.

Le concours débute le 1^{er} octobre 2009 et se termine le 31 mars 2010. Règlement disponible sur demande.



La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* est en plein virage vert.



ACTIFS EN SANTÉ

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

L'année 2009 a été rassurante sur le plan économique. En effet, la croissance économique pour 2009 a été négative, mais moins qu'anticipée en début d'année. Les deux derniers trimestres s'avèreront même vraisemblablement positifs. Les perspectives pour 2010 indiquent des attentes pour une croissance de 2 % au Canada, 2,5 % aux États-Unis et 4 % pour le monde.

L'inflation n'est toujours pas une menace significative bien qu'elle soit maintenant positive. Les politiques monétaires très accommodantes n'ont pas eu un impact majeur sur l'inflation puisque le chômage est élevé et que la capacité de payer des consommateurs est hypothéquée limitant ainsi la pression à la hausse sur les prix.

Les gouvernements ont remplacé temporairement le secteur privé au cours du ralentissement économique actuel. Un facteur important dans le succès de cette entreprise est la confiance du public et des investisseurs envers les gouvernements. Au cours du quatrième trimestre, la Grèce, Dubai et le Vietnam ont montré des signes de détresse, ce qui nous indique que les déficits budgétaires élevés ne seront pas tolérés éternellement.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

L'Australie, suivie par la Norvège ont commencé à augmenter leur taux directeur. Cette tendance pourrait se propager ailleurs dans le monde. Le taux directeur au Canada est à 0,25% et le gouverneur de la Banque du Canada ainsi que le ministre des finances ont entamé des discussions sur les effets pervers d'un endettement trop important. Ces avertissements visent à préparer la population face à des hausses de taux au cours de la prochaine année.

MARCHÉS BOURSIERS

Les indices boursiers ont été généralement en hausse au cours du dernier trimestre et la majorité des secteurs ont participé à cette augmentation modérée des cours boursiers.

Le dollar canadien a été relativement stable au cours du trimestre.

À L'HORIZON

Les facteurs déterminants pour nos perspectives de marché de la prochaine année sont la consommation, l'accès au crédit, les politiques monétaires et la confiance du public envers les gouvernements. Le scénario le plus probable pour l'année 2010 est une reprise dans le cadre d'un cycle normal. Ce scénario est toutefois déjà reflété par le consensus. Sur une note moins positive, nous ne pouvons écarter la possibilité de faire face à une récession à double creux, laquelle serait propice à une volatilité élevée. À l'inverse, la croissance économique pourrait surprendre positivement dans la prochaine année, ce qui nuirait aux obligations tout au long des douze prochains mois, et aux actions ultimement suivant la normalisation de la politique monétaire. Un autre scénario possible, mais beaucoup moins probable, serait une crise de monnaie où il y aurait une baisse rapide du dollar américain, ce qui produirait des rendements très négatifs. Compte tenu de ces différents scénarios, nous favorisons l'encaisse. Nous maintenons notre sous-pondération en actions et, depuis le début du mois de décembre, nous avons introduit une sous-pondération en obligations. Nous nous attendons à une année 2010 plus difficile que 2009 pour les actifs financiers en général.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2009

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,68	2,00	2,72	2,95	2,82	3,06	3,63	4,68	10,014
■ Omnibus	16,47	-0,87	0,10	2,64	4,09	3,99	7,31	7,74	20,465
■ Fonds de placement	17,53	-0,44	0,01	3,08	4,23	2,87	8,24	9,14	20,814
■ Revenu mensuel	25,61	0,91	2,97	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3,00 (06.10.06)	9,371
■ Obligations canadiennes	5,84	5,04	4,21	3,91	4,22	s.o.	s.o.	5,53 (16.03.01)	10,998
■ Actions canadiennes	37,17	-6,48	-1,65	2,22	5,52	6,04	9,27	9,13 (31.05.94)	20,013
■ Actions internationales	7,79	-10,15	-9,85	-3,11	-1,59	-3,98	2,27	1,75 (31.05.94)	6,987

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,24 % pour la période de sept jours arrêlée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2009

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,00 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,41 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,45 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,67 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,38 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,75 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	31.12.09	Écarts	25.09.09	Écarts	26.06.09	Écarts	27.03.09	Écarts	31.12.08
S&P/TSX (Toronto)	30,7 %	11 746,11	4,8 %	11 212,39	7,9 %	10 389,76	17,8 %	8 821,06	-1,9 %	8 987,70
S&P 500 (New York) **	6,9 %	1 171,94	2,8 %	1 140,15	7,5 %	1 060,60	4,9 %	1 011,08	-7,8 %	1 096,71
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	10,6 %	1 661,34	-1,4 %	1 684,44	11,8 %	1 507,18	12,2 %	1 342,80	-10,6 %	1 502,45
DEX Univers (obligations canadiennes)	5,4 %	737,10	0,2 %	735,70	2,6 %	717,20	1,7 %	705,40	0,9 %	699,30

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ *Épargne Placements Québec*^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfoq.com

Courriel
info@fondsfoq.com



ACTIFS EN SANTÉ